



PROCES VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'ARCACHON EXPANSION  
Mercredi 18 juin 2025

**ETAIENT PRESENTS :**

Mr. LUMMEAUX (1<sup>er</sup> Vice-président),  
Mr. SOULIER (2<sup>ème</sup> Vice-président  
MME MARESCOT (3<sup>ème</sup> Vice-présidente),

Mesdames BORDEDEBAT, CAUSSARIEU, FOULON, MAUPILE, THE

Messieurs CAVOLI, DELEPAUX, SEGURA, FANARA, MONS, TREUIL

**Pouvoirs :**

MR MARTINERIE a donné POUVOIR à Mme MARESCOT  
MME CASSOT a donné POUVOIR à Mme CAUSSARIEU

**A titre consultatif :**

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion

**ETAIENT EXCUSES :**

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,

Mesdames CASSOT, LAFONTAINE, DUBROCA

Messieurs BONNIN PUJOL, SCAPPAZZONI, DAVID, MARTINERIE

**A titre consultatif :**

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,  
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale  
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.  
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel  
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

**Ordre du jour du Conseil d'Administration**

Délibération N°01	Approbation du compte de gestion du receveur municipal principal de l'exercice 2024
Délibération N°02	Approbation du compte administratif du budget principal et des budget annexes d'Arcachon Expansion exercice 2024
Délibération N°03	Affectation définitive des résultats du budget principal et des budgets annexes d'Arcachon Expansion
Délibération N°04	Décisions Modificatives N°1

Délibération N°05	Création d'emplois contractuels non permanents dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité
Délibération N°06	Avenant n°2 accord intéressement
Délibération N°07	Rapport d'activité du contrat de concession de service public- année 2024
Délibération N°08	Rapport d'activité de la commission Consultative des Services Publics Locaux
Délibération N°09	Complément de rémunération du médiateur culturel
Délibération N°10	Complément de rémunération des agents mis à disposition par la collectivité
Délibération N°11	Tarifs nouveaux produits boutique de l'Office de Tourisme
Délibération N°12	Convention de versement du montant des dons de la billetterie entre la régie municipale Arcachon Expansion et le fond de dotation culturel d'Arcachon
Délibération N°13	Tarifs location du théâtre Olympia
Délibération N°14	Mandat de gestion du fonds de dotation culturel d'Arcachon relatif à la mise en place de la programmation de spectacles au théâtre de la mer dans le cadre du festival cadences 2025
Délibération N°15	Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles 2026
Délibération N°16	Demande de subvention au Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine 2026
Délibération N°17	Demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde 2026
Délibération N°18	Tarifs du Palais des congrès
Délibération N°19	Modification des conditions Générales des ventes du Palais des congrès
Délibération N°20	Mise à disposition d'une place de parking du Palais des Congrès
Délibération N°21	Tarifs et partenariats du service animations
Délibération N°22	Tarifs plage aux entrepreneurs
Délibération N°23	Tarifs Arcachon gaming Show

**Remis sur table :**

Modification de l'ordre du jour :

Délibération N°23 Tarifs Arcachon gaming Show

Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.

Bernard LUMMEAUX, vice-président d'Arcachon Expansion ouvre la séance.

Le compte-rendu du 13 mars 2025 est adopté à l'unanimité. Pas de remarque.

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL PRINCIPAL EXERCICE 2024**

Après vérification :

- Des budgets primitifs et des décisions modificatives de l'exercice 2024
- Du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés
- Du détail des recettes effectuées et celui des titres émis,
- Des bordereaux de mandats et des bordereaux de titres de recettes,
- Des comptes de gestion dressés par le Trésorier principal,

Et après s'être assuré que la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et tous les titres de

recettes émis n'appelant aucune réserve, il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver les comptes de gestions tels que présentés :

Ce qui donne la balance consolidée suivante :

**ARCACHON EXPANSION BUDGET PRINCIPAL**

	Opérations de l'exercice		Résultat de l'exercice	Résultat cumulé de l'exercice 2024
	Dépenses	Recettes		
<b>INVESTISSEMENT</b>	107 717,40 €	72 206,83 €	- 35 510,57 €	231 367,97 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	3 794 487,34 €	3 882 076,11 €	87 588,77 €	974 492,17 €
<b>Total</b>	<b>3 902 204,74 €</b>	<b>3 954 282,94 €</b>	<b>52 078,20 €</b>	<b>1 205 860,14 €</b>

**BUDGET ANNEXE ACTVITE COMMERCIALE**

	Opérations de l'exercice		Résultat de l'exercice	Résultat cumulé de l'exercice 2024
	Dépenses	Recettes		
<b>INVESTISSEMENT</b>	62 407,56 €	55 760,04 €	- 6 647,52 €	13 376,47 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 726 500,61 €	1 788 878,93 €	62 378,32 €	169 268,98 €
<b>Total</b>	<b>1 788 908,17 €</b>	<b>1 844 638,97 €</b>	<b>55 730,80 €</b>	<b>182 645,45 €</b>

**BUDGET ANNEXE CULTURE**

	Opérations de l'exercice		Résultat de l'exercice	Résultat cumulé de l'exercice 2024
	Dépenses	Recettes		
<b>INVESTISSEMENT</b>	239 999,26 €	63 144,33 €	- 176 854,93 €	- 167 295,26 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	3 113 916,91 €	3 111 741,59 €	- 2 175,32 €	- 95 142,36 €
<b>Total</b>	<b>3 353 916,17 €</b>	<b>3 174 885,92 €</b>	<b>- 179 030,25 €</b>	<b>- 262 437,62 €</b>

**BUDGET ANNEXE ANIMATION**

	Opérations de l'exercice		Résultat de l'exercice	Résultat cumulé de l'exercice 2024
	Dépenses	Recettes		
<b>INVESTISSEMENT</b>	- €	1 804,33 €	1 804,33 €	2 292,25 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	912 477,10 €	911 949,79 €	- 527,31 €	15 722,58 €
<b>Total</b>	<b>912 477,10 €</b>	<b>913 754,12 €</b>	<b>1 277,02 €</b>	<b>18 014,83 €</b>

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2024 établis par Madame la Trésorière Principale, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et qu'ils n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;

Le conseil d'administration arrête les comptes de gestion 2024 aux montants présentés dans les tableaux ci-dessus, approuve et adopte les résultats du compte de Gestion de la Trésorière Principale pour l'exercice 2024.

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES D'ARCACHON EXPANSION – EXERCICE 2024**

Vu l'article L2121-14 DU CGCT

Considérant que dans les séances où le compte administratif est débattu et voté, le conseil d'administration doit élire un Président en remplacement de Monsieur Bernard LUMMEAUX qui peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote.

Il vous est proposé la désignation de Mme Claire MARESCOT comme Présidente de séance pour l'approbation du compte administratif

#### **Comptes administratifs 2024 - Résultat de l'Exercice 2024 :**

#### **BUDGET PRINCIPAL**

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2023		Opérations de l'exercice		Résultat de l'exercice	Résultat cumulé de l'exercice 2024	Reports		Solde des reports	Résultat 2024 cumulé après reports
	Déficits	Excédents	Dépenses	Recettes			Dépenses	Recettes		
	Inv	266 878,54	107 717,40	72 206,83	-35 510,57	231 367,97				231 367,97
Fonct		886 903,40	3 794 487,34	3 882 076,11	87 588,77	974 492,17				974 492,17
Total	0,00	1 153 781,94	3 902 204,74	3 954 282,94	52 078,20	1 205 860,14				1 205 860,14

#### **BUDGETS ANNEXES**

#### **PALAIS DES CONGRES**

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2023		Opérations de l'exercice		Résultat de l'exercice	Résultat cumulé de l'exercice 2024	Reports		Solde des reports	Résultat 2024 cumulé après reports
	Déficits	Excédents	Dépenses	Recettes			Dépenses	Recettes		
	Inv	20 023,99	62 407,56	55 760,04	-6 647,52	13 376,47				13 376,47
Fonct		106 890,66	1 726 500,61	1 788 878,93	62 378,32	169 268,98				169 268,98
Total	0,00	126 914,65	1 788 908,17	1 844 638,97	55 730,80	182 645,45	0,00	0,00	0,00	182 645,45

#### **ANIMATIONS**

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2023		Opérations de l'exercice		Résultat de l'exercice	Résultat cumulé de l'exercice 2024	Reports		Solde des reports	Résultat 2024 cumulé après reports
	Déficits	Excédents	Dépenses	Recettes			Dépenses	Recettes		
	Inv	487,92	0,00	1 804,33	1 804,33	2 292,25				2 292,25
Fonct		16 249,89	912 477,10	911 949,79	-527,31	15 722,58				15 722,58
Total	0,00	16 737,81	912 477,10	913 754,12	1 277,02	18 014,83	0,00	0,00	0,00	18 014,83

## CULTURE

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2023		Opérations de l'exercice		Résultat de l'exercice	Résultat cumulé de l'exercice 2024	Reports		Solde des reports	Résultat 2024 cumulé après reports
	Déficits	Excédents	Dépenses	Recettes			Dépenses	Recettes		
Invt	9 559,67		239 999,26	63 144,33	-176 854,93	-167 295,26		170 000,00	170 000,00	2 704,74
Fonct	92 967,04	0,00	3 113 916,91	3 111 741,59	-2 175,32	-95 142,36				-95 142,36
Total	92 967,04	9 559,67	3 353 916,17	3 174 885,92	-179 030,25	-262 437,62				-92 437,62

Il est proposé au vu de la note de synthèse jointe à la présente délibération d'approuver les résultats du compte administratif pour le budget principal et ses budgets annexes pour l'exercice 2024.

Monsieur Bernard LUMMEAUX étant sorti, le Conseil d'Administration approuve et adopte à la majorité les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes d'Arcachon Expansion – exercice 2024.

## AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES D'ARCACHON EXPANSION

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M4, Arcachon Expansion a procédé au vote de son budget primitif en reprenant par anticipation les résultats provisoires de l'année précédente par délibération du 13 mars 2025.

Suite à la clôture définitive des comptes, les résultats définitifs issus de la clôture de l'exercice tels que présentés en concordance au Compte de Gestion établi par le Trésorier Payeur et le Compte Administratif établi par Arcachon Expansion pour son budget principal et ses budgets annexes.

Bernard LUMMEAUX soumet à l'approbation du conseil d'administration l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2024, telle que présentée dans les tableaux ci-dessous :

### BUDGET PRINCIPAL 720 : OFFICE DE TOURISME

#### Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

- Résultat de l'exercice :	Excédent	87 588,77 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Excédent	886 903,40 €
- Résultat de clôture à affecter :	Excédent	<b>974 492,17 €</b>

#### Besoin réel de financement de la section d'investissement :

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Déficit	<b>-35 510,57 €</b>
- Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent	266 878,54 €
- Résultat comptable cumulé :	Excédent	<b>231 367,97 €</b>

- Dépenses d'investissement reportées :	0,00 €
- Recettes d'investissement reportées :	0,00 €
- Solde des restes à réaliser :	<b>0,00 €</b>

Besoin réel de financement : 0,00 €

**Affectation des résultats de la section de fonctionnement :**

- Résultat excédentaire en couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068) : 0,00 €  
- Dotation complémentaire en réserves (R1068) : 0,00 €  
**SOUS TOTAL (R1068) :** 0,00 €

- En excédent reporté de la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R002 du budget N+1) : 974 492,17 €  
**TOTAL :** 974 492,17 €

Résultat déficitaire en report en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119, déficit reporté à la section de fonctionnement D002) : 0,00 €

**Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	recettes	dépenses	recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté <b>974 492,17 €</b>	D001 : solde d'exécution	R001 : solde d'exécution <b>231 367,97 €</b> R1068 : excédent capitalisé <b>0,00 €</b>

M LUMMEAUX, demande au conseil d'administration de bien vouloir approuver l'affectation définitive des résultats du budget principal 720 de l'exercice 2024.

**BUDGET ANNEXE 730 : PALAIS DES CONGRES****Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

- Résultat de l'exercice :	Excédent 62 378,32 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Exécédent 106 890,66 €
-Résultat de clôture à affecter :	Excédent <b>169 268,98 €</b>

**Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Déficit <b>-6 647,52 €</b>
- Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent 20 023,99 €
- Résultat comptable cumulé :	Excédent <b>13 376,47 €</b>

- Dépenses d'investissement reportées :	0,00 €
- Recettes d'investissement reportées :	0,00 €
- Solde des restes à réaliser :	<b>0,00 €</b>

Besoin réel de financement :	0,00 €
------------------------------	--------

**Affectation des résultats de la section de fonctionnement :**

- Résultat excédentaire en couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068) :	0,00 €
- Dotation complémentaire en réserves (R1068) :	0,00 €
<b>SOUS TOTAL (R1068) :</b>	<b>0,00 €</b>

- En excédent reporté de la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R002 du budget N+1) :	169 268,98 €
<b>TOTAL :</b>	<b>169 268,98 €</b>

Résultat déficitaire en report en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119, déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :

0,00 €

**Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	recettes	dépenses	recettes
D002 : déficit reporté 0,00 €	R002 : excédent reporté <b>169 268,98 €</b>	D001 : solde d'exécution 0,00 €	R001 : solde d'exécution <b>13 376,47 €</b> R1068 : excédent capitalisé <b>0,00 €</b>

M LUMMEAUX, demande au conseil d'administration de bien vouloir approuver l'affectation définitive des résultats du budget annexe commercial 730 de l'exercice 2024.

## **Budget Annexe 740 – Animations**

### **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

- Résultat de l'exercice :	Déficit	<b>-527,31 €</b>
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Excédent	16 249,89 €
-Résultat de clôture à affecter :	Excédent	<b>15 722,58 €</b>

### **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent	1 804,33 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent	487,92 €
- Résultat comptable cumulé :	Excédent	<b>2 292,25 €</b>

- Dépenses d'investissement reportées :	0,00 €
- Recettes d'investissement reportées :	0,00 €
- Solde des restes à réaliser :	<b>0,00 €</b>

Besoin réel de financement :	0,00 €
------------------------------	--------

### **Affectation des résultats de la section de fonctionnement :**

- Résultat excédentaire en couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068) :	0,00 €
- Dotation complémentaire en réserves (R1068) :	0,00 €
<b>SOUS TOTAL (R1068) :</b>	<b>0,00 €</b>

- En excédent reporté de la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R002 du budget N+1) :	15 722,58 €
<b>TOTAL :</b>	<b>15 722,58 €</b>

Résultat déficitaire en report en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119, déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :

0,00 €

**Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	recettes	dépenses	recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté <b>15 722,58 €</b>	D001 : solde d'exécuti on	R001 : solde d'exécution <b>2 292,25 €</b> R1068 : excédent capitalisé <b>0,00 €</b>

M LUMMEAUX, demande au conseil d'administration de bien vouloir approuver l'affectation provisoire des résultats du budget annexe commercial 740 de l'exercice 2024.

**Budget Annexe 750 – Culture :****Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

- Résultat de l'exercice :	Déficit	<b>-2 175,32 €</b>
- Résultat reporté de l'exercice précédent :	Déficit	<b>-92 967,04 €</b>
- Résultat de clôture à affecter :	Déficit	<b>-95 142,36 €</b>

**Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Déficit	<b>-176 854,93 €</b>
- Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent	9 559,67 €
- Résultat comptable cumulé :	Déficit	<b>-167 295,26 €</b>
- Dépenses d'investissement reportées :		0,00 €
- Recettes d'investissement reportées :		170 000,00 €
- Solde des restes à réaliser :		<b>170 000,00 €</b>
Besoin réel de financement :		0,00 €

**Affectation des résultats de la section de fonctionnement :**

- Résultat excédentaire en couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R1068) :	0,00 €
- Dotation complémentaire en réserves (R1068) :	0,00 €
<b>SOUS TOTAL (R1068) :</b>	<b>0,00 €</b>

- En excédent reporté de la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110, ligne budgétaire R002 du budget N+1) :	0,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>0,00 €</b>

Résultat déficitaire en report en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119, déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :	<b>-95 142,36 €</b>
---	---------------------

**Transcription budgétaire de l'affectation des résultats :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté <b>95 142,36 €</b>	R002 : excédent reporté <b>0,00 €</b>	D001 : solde d'exécution <b>167 295,26</b>	R001 : solde d'exécution  R1068 : excédent capitalisé <b>0,00 €</b>

M LUMMEAUX, demande au conseil d'administration de bien vouloir approuver l'affectation provisoire des résultats du budget annexe commercial 750 de l'exercice 2024.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation définitive des résultats du compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal et des budgets annexes

#### DECISIONS MODIFICATIVES

Vu la délibération du Conseil d'Administration d'Arcachon Expansion en date du 13 mars 2025 approuvant les budgets primitifs de l'exercice en cours,

Il est nécessaire aujourd'hui de procéder aux modifications de crédits des budgets ci-dessous telles que figurant dans les tableaux pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de l'activité de la Régie Arcachon Expansion :

#### BUDGET 720 PRINCIPAL - Décision modificative n°1

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>			
<u>Chapitre</u>	<u>Nature</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
042	6811	Dotations amortissements	10 000.00 €
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 000.00 €</b>
<u>Recettes</u>			
<u>Chapitre</u>	<u>Nature</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
74	7474	Subvention d'exploitation commune	10 000.00 €
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 000.00 €</b>

Section de fonctionnement : s'équilibre à hauteur de +10.000 €

##### SECTION INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>			
<u>Chapitre</u>	<u>Nature</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,06 €
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>10 000,06 €</b>
<u>Recettes</u>			
<u>Chapitre</u>	<u>Nature</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
040	28158	Autres amortissements	10 000,06 €
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>10 000,06 €</b>

Section d'investissement : s'équilibre à hauteur de +10 000,06€

<u>Recettes</u>			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
			0.00€
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0.00 €</b>

**BUDGET 730 PALAIS DES CONGRES - Décision modificative n°1**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<u>Dépenses</u>			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
011	618	Divers	-3 000.00 €
042	6811	Dotations aux amortissements	3 000.00 €
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0.00 €</b>

Section de fonctionnement : s'équilibre à hauteur de 0.00 €

**SECTION INVESTISSEMENT**

<u>Dépenses</u>			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 000.00 €
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 000.00 €</b>
<u>Recettes</u>			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
040	28183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 000.00 €
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 000.00 €</b>

Section d'investissement : s'équilibre à hauteur de 3 000.00 €

**BUDGET 740 ANIMATIONS – Décision modificative n°1**

**SECTION FONCTIONNEMENT**

<u>Dépenses</u>			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0.00 €</b>

Section de fonctionnement : s'équilibre à hauteur de 0.00 €

**SECTION INVESTISSEMENT**

<u>Dépenses</u>			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0.00 €</b>
<u>Recettes</u>			
Chapitre	Nature	Libellé	Montant
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0.00 €</b>

Section d'investissement : s'équilibre à hauteur de 0.00 €

**BUDGET 750 CULTURE – Décision modificative n°1**

<u>Dépenses</u>			
<u>Chapitre</u>	<u>Nature</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0.00 €</b>
<u>Recettes</u>			
<u>Chapitre</u>	<u>Nature</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0.00 €</b>

Section de fonctionnement : s'équilibre à hauteur de 0.00 €

SECTION INVESTISSEMENT			
<u>Dépenses</u>			
<u>Chapitre</u>	<u>Nature</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
21	2154	Matériel industriel	- 4 226,00 €
040	13912	Subventions d'équipement Régions	+4 226,00 €
		<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0.00 €</b>
<u>Recettes</u>			
<u>Chapitre</u>	<u>Nature</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0.00 €</b>

Section d'investissement : s'équilibre à hauteur 0,00 €

**CREATION D'EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2025031305

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'article R.2221-28 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'habilitation de la Directrice Générale d'Arcachon Expansion en date du 15 décembre 2020.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer les effectifs nécessaires au bon fonctionnement des services.

Office de tourisme	Contrats saisonniers	19 mois
	Stagiaire	6 mois
OCA	Contrats CDD	12 mois
	Contrats saisonniers	4 mois
Direction Générale	Stagiaire	6 mois
Culture	Contrat CDD (expos)	2 mois
	Stagiaire	6 mois
	Contrat alternance	12 mois
Palais des congrès	Contrat CDD	12 mois

	Stagiaire	12 mois
Animations	Contrat alternance	12 mois
	Contrat CDD	4 mois
	Stagiaire	6 mois

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération concernant la création d'emplois contractuels non permanents dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

#### **AVENANT N°2 ACCORD INTERESSEMENT**

Après avis favorable du Comité Social Economique d'Arcachon Expansion en date du 20 mai 2025, il convient de rédiger un avenant n°2 à cet accord.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération de l'avenant de l'accord d'intéressement.

#### **RAPPORT D'ACTIVITES DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC- ANNEE 2024**

Conformément à l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique, les concessionnaires produisent, chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

La communication de ces rapports est mise à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante la plus proche qui en prend acte.

Sur ce fondement, le concessionnaire a adressé son rapport au titre de l'année 2024, afin de présenter son bilan et sa gestion.

Il est donc fait communication du rapport d'activité reçu au titre de l'exercice 2024 :

Organisation et commercialisation de concerts/événements musicaux et ses services annexes au vélodrome d'Arcachon.

Le conseil d'administration prend acte à l'unanimité de la délibération n°7 concernant le rapport d'activités du contrat de concession de service public – année 2024

#### **RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

L'Article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Cet article prévoit également que le Président de la Commission présente, au Conseil d'administration, un état des travaux réalisés au cours de l'année précédente.

La CCSPL est consultée, pour avis, par l'assemblée délibérante sur tout projet de concession de service public.

En 2024, la commission ne s'est pas réunie.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°8 concernant le rapport d'activité de la commission consultative des services publics locaux.

#### **COMPLEMENT DE REMUNERATION DU MEDIATEUR CULTUREL**

Arcachon Expansion, conformément à ses statuts, gère le service public de la Culture. A ce titre, il est amené à organiser divers spectacles et manifestations culturelles.

Conformément aux dispositions des articles 61 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié, la Mairie d'Arcachon met plusieurs fonctionnaires à disposition de l'établissement public Arcachon Expansion.

Vu la convention de mise à disposition du 18 décembre 2023 et notamment à son article 5, Arcachon Expansion est autorisée à verser un complément de rémunération au titre des sujétions auxquelles s'expose le médiateur Culturel dans l'exercice des missions de médiations culturelles.

Elle est fixée à 1500 € net.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°9 concernant le complément de rémunération du médiateur culturel.

#### **COMPLEMENT DE REMUNERATION DES AGENTS MIS A DISPOSITION PAR LA COLLECTIVITE**

Arcachon Expansion, conformément à ses statuts, gère le service public de la Culture. A ce titre, elle est amenée à organiser divers spectacles et manifestations culturelles.

Conformément aux dispositions des articles 61 et suivants de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié, la Mairie d'Arcachon met plusieurs fonctionnaires à disposition de l'établissement public Arcachon Expansion.

Vu la convention de mise à disposition du 18 décembre 2023 et notamment à son article 5, Arcachon Expansion est autorisée à verser un complément de rémunération au titre des sujétions auxquelles s'exposent les agents mis à disposition.

Vu l'accord d'intéressement en date du 29 aout 2024, instaurant l'intéressement auprès de tous les collaborateurs d'Arcachon Expansion.

Il convient de reverser aux agents mis à disposition par la ville le montant de l'intéressement 2024 soit : 108.10 € brut par salarié.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°10 concernant le complément de rémunération des agents mis à disposition par la collectivité.

#### **TARIFS NOUVEAUX PRODUITS BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME**

Il convient aujourd'hui de voter les tarifs appliqués par la boutique de l'Office de Tourisme.

**Tarifs des nouveaux produits boutique de l'Office de Tourisme :** Tarifs soumis au taux de TVA en vigueur

Désignation	Prix achat HT	Prix de vente HT	Stocks à venir
Savon – SAVON DE BORDEAUX	2,45€	4,17€	45
Parfum d'ambiance - SAVON DE BORDEAUX	10,57€	20€	10
En Ville d'Hiver d'Arcachon – Livre d'Aquarelles de Maurice Benitah	17,50€	25€	17
Boite de crayons de couleurs avec motif puzzle queue de baleine 2025 – LES PARISSETTES	8,50€	13,75€	250
Cartes postales - BRICE REMOND	0,90€	2,08€	100
Gourde Street - GOBI	8€	16,67€	100
Gobelet - GOBI	6€	11,67€	100
Bouteille collector 100 ans Abatilles + coffret	13.32€	16.67€	20

Cartes postales - 100 ans Abatilles	0.67€	0.83€	50
Porte-clés - 100 ans Abatilles	10€	12.50€	20
Tote bags - 100 ans Abatilles	8.33€	10€	20
Livre - 100 ans Abatilles	16.67€	24.17€	10

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°11 concernant les tarifs des nouveaux produits de la boutique de l'office de tourisme d'Arcachon.

#### **CONVENTION DE REVERSEMENT DU MONTANT DES DONS DE BILLETTERIE ENTRE LA REGIE MUNICIPALE ARCACHON EXPANSION ET LE FONDS DE DOTATION CULTUREL D'ARCACHON**

Pour des raisons indépendantes de la volonté d'Arcachon Expansion, le théâtre Olympia s'est vu contraint d'annuler le spectacle de Noémie de Lattre le 04/04/2025. Une campagne de remboursement a été mise en place afin de restituer les montants des billets de ce spectacle. Madame DEVOS-PRIEUR Odile a fait part de son désir de soutenir la culture en faisant don de son billet au Fonds de Dotation Culturel d'Arcachon.

Arcachon Expansion est mandatée par ces donateurs à verser au Fonds de Dotation Culturel d'Arcachon un montant total issu de la billetterie de :

- 34 € TTC (trente-quatre euros toutes taxes comprises)

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°12 concernant la convention de versement du montant des dons de billetterie entre la régie municipale Arcachon expansion et le fonds de dotation culturel d'Arcachon.

#### **TARIFS LOCATION THEATRE OLYMPIA**

Comme le prévoient les statuts d'Arcachon Expansion, le Conseil d'Administration doit fixer les tarifs de location du théâtre Olympia de la culture qui annule et remplace ceux votés par délibération le 24 mars 2024 n° 2023031616 :

- Tarifs de location et mise à disposition du théâtre Olympia.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°13 concernant les tarifs de location du théâtre Olympia.

#### **MANDAT DE GESTION DU FONDS DE DOTATION CULTUREL D'ARCACHON RELATIF A LA MISE EN PLACE DE LA PROGRAMMATION DE SPECTACLES AU THEATRE DE LA MER DANS LE CADRE DU FESTIVAL CADENCES 2025**

Le Fonds de dotation Culturel d'Arcachon a décidé de mettre en place une programmation de spectacles dans le but de soutenir le spectacle vivant, il souhaite s'appuyer sur les compétences d'Arcachon Expansion afin de lui demander de gérer par mandat cette programmation pour son propre compte.

Dans un contexte de partenariat et de coordination de la politique culturelle pour Arcachon, le Fonds de dotation Culturel d'Arcachon mobilise les énergies publiques et privées afin d'apporter son soutien au spectacle vivant, à ce titre il organise des spectacles et actions culturelles en partenariat avec des mécènes privés.

Arcachon Expansion, désireuse d'apporter son soutien aux initiatives du fonds de dotation et disposant d'équipes professionnelles dédiées à la culture portera pour le compte du fonds la gestion de la programmation décidée par le Fonds de dotation Culturel d'Arcachon.

Le « Fonds De Dotation Culturel d'Arcachon » mandate la Régie municipale Arcachon Expansion pour gérer pour elle et en son nom la programmation culturelle décidée par le mandant à savoir :

La programmation des spectacles du Théâtre de la Mer dans le cadre du Festival Cadences prévu du 16 au 23 septembre 2025 inclus.

La date d'effet du mandat de gestion a été fixé au 24 avril 2025 pour s'achever le 31 décembre de la même année, avec faculté de renouvellement pour le mandat qui devra être signifié au mandataire avant le 31 décembre de l'année civile.

Pour la durée du mandat et sous le contrôle du mandant, le mandataire assure l'ensemble de ses responsabilités pour le compte du mandant dans la limite des budgets votés et financés par le mandant. L'ensemble de ces missions sont assurées par la direction du mandataire en étroite relation avec le mandant.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°14 concernant le mandat de gestion du fonds de dotation culturel d'Arcachon relatif à la mise en place de la programmation de spectacles au théâtre de la mer dans le cadre du festival cadences 2025.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES 2026**

Afin de mener à bien en 2026 sa programmation et ses actions culturelles en lien avec ses missions de scène conventionnée d'intérêt national, le Théâtre Olympia souhaite être autorisé à demander des aides auprès des partenaires institutionnels, organismes artistiques ou autres partenaires privés.

Ces demandes d'aides sont relatives au projet artistique et culturel, notamment sur les points suivants :

- Diffusion de la Saison et du Festival Cadences
- Actions culturelles auprès des publics et établissements scolaires
- Médiation Culturelle
- Aide aux compagnies et à la création
- Développement et rayonnement des missions culturelles sur le Territoire.

La Direction régionale des Affaires Culturelle est susceptible d'apporter une aide financière à Arcachon Expansion pour les projets précités.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°15 concernant la demande de subvention à la direction régionale des affaires culturelles 2026.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE 2026**

Afin de mener à bien en 2026 sa programmation et ses actions culturelles en lien avec ses missions de scène conventionnée d'intérêt national, le Théâtre Olympia souhaite être autorisé à demander des aides auprès des partenaires institutionnels, organismes artistiques ou autres partenaires privés.

Ces demandes d'aides sont relatives au projet artistique et culturel, notamment sur les points suivants :

- Diffusion de la Saison et du Festival Cadences,
- Actions culturelles auprès des publics et établissements scolaires.

Le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine est susceptible d'apporter une aide financière à Arcachon Expansion pour la Diffusion de la Saison et le Festival Cadences.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°16 concernant la demande de subvention au conseil régional d'Aquitaine.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE 2026**

Afin de mener à bien en 2026 sa programmation et ses actions culturelles en lien avec ses missions de scène conventionnée d'intérêt national, le Théâtre Olympia souhaite être autorisé à demander des aides auprès des partenaires institutionnels, organismes artistiques ou autres partenaires privés.

Ces demandes d'aides sont relatives au projet artistique et culturel, notamment sur les points suivants :

- Diffusion de la Saison et du Festival Cadences,
- Actions culturelles auprès des publics et établissements scolaires,
- Médiation Culturelle,
- Aide aux compagnies et à la création,
- Développement et rayonnement des missions culturelles sur le Territoire.

Le Conseil Départemental de la Gironde est susceptible d'apporter une aide financière à Arcachon Expansion pour les projets précités.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°17 concernant la demande de subvention au conseil départemental de la Gironde.

## **TARIFS DU PALAIS DES CONGRES**

Vu l'article R2221-61 du Code Général des Collectivités locales précisant que « La tarification des prestations et produits fournis par la régie est fixée par le Conseil d'Administration »,

Nous vous proposons d'examiner les tarifs de diverses prestations du palais des congrès

Ces tarifs complètent et modifient la grille tarifaire votée par délibération le 25 juin 2024 n°2024240608

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°18 concernant les tarifs du palais des congrès.

## **MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU PALAIS DES CONGRES D'ARCACHON**

Les conditions générales de ventes du palais des congrès doivent être modifiées et notamment son

### ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ANNULATION

Par le client :

Toute annulation doit être obligatoirement notifiée par écrit (mail ou courrier).

Si l'annulation de la réservation est effectuée à plus de 6 mois de la date réservée (J-181 et plus) : l'acompte sera conservé.

Si l'annulation est signifiée entre 3 et 6 mois de la date réservée (de J-180 à J-90) : le Palais des Congrès facturera des frais de désistement correspondant à 75% du montant des prestations réservées et annulées.

Si l'annulation intervient à moins de 3 mois de la date réservée : le Palais des Congrès facturera la totalité du montant des prestations réservées et annulées.

Le client est invité à souscrire obligatoirement un contrat d'assurance pour ces différents risques.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°19 concernant les modifications des conditions générales de vente du palais des congrès.

## **A DISPOSITION D'UNE PLACE DE PARKING DU PALAIS DES CONGRES**

Arcachon Expansion souhaite mettre à disposition de France Télévision, une de ses places de stationnement située dans le parking souterrain du Palais des Congrès.

Cette place de stationnement sera matérialisée et réservée exclusivement à France Télévision.

Les conditions d'occupation sont détaillées dans une convention signée pour un an.

En contrepartie France télévision versera un forfait de 1056 € HT à Arcachon Expansion pour la totalité de cette période.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°20 concernant la mise à disposition d'une place de parking du palais des congrès.

## **TARIFS ET PARTENARIATS DU SERVICE ANIMATIONS**

Il convient de fixer les différentes catégories tarifaires et les partenariats pour la programmation des nouvelles animations d'Arcachon Expansion :

### **1/ Tarifs de vente des produits dérivés :**

- Prix de vente au public : (Taux de TVA en vigueur)

Foulard classique : 4€ TTC soit 3,33€ HT

Foulard 150 ans : 8€ TTC soit 6,67€ HT

Gobelet : 3€ TTC soit 2,50€ HT

Flûte à champagne : 5€ TTC soit 4,17€ HT

Verre de vin : 5€ TTC soit 4,17€ HT

Chapeau : 15€ TTC soit 12,50€ HT

T-shirt : 15€ TTC soit 12,50€ HT

Polo homme : 20€ TTC soit 16,67€ HT

Sac en tissus classique : 5€ TTC soit 4,17€ HT

Sac en tissus premium : 10€ TTC soit 8,33€ HT

Sac de plage : 15€ TTC soit 12,50€ HT

- Prix de vente aux associations : (Taux de TVA en vigueur)

Le service animation vendra aux associations les produits dérivés aux tarifs suivants :

Foulard classique : 3€ TTC soit 2,50€ HT

Foulard 150 ans : 6€ TTC soit 5,00€ HT

Gobelet : 2,25€ TTC soit 1,88€ HT

Flûte à champagne : 3,75€ TTC soit 3,13€ HT

Verre à vin : 3,75€ TTC soit 3,13€ HT

Chapeau : 11,25€ TTC soit 9,38€ HT

T-shirt : 11,25€ TTC soit 9,38€ HT

Polo homme : 15€ TTC soit 12,50€ HT

Sac en tissus classique : 3,75€ TTC soit 3,13€ HT

Sac en tissus premium : 7,50€ TTC soit 6,25€ HT

Sac de plage : 11,25€ TTC soit 9,38€ HT

### **2/ Partenariat Soirée Mauresque :**

Arcachon Expansion organise le vendredi 12 septembre, une manifestation sur le thème des années folles intitulée « Soirée Mauresque ». Lors de cet évènement, un pique-nique concert sera proposé au public suivi d'une soirée dansante avec un DJ.

La société du Casino d'Arcachon est un acteur local engagé dans l'animation et la programmation culturelle de la ville d'Arcachon.

A ce titre, il propose son partenariat pour l'organisation de cette manifestation.

Une convention de partenariat est par conséquent conclue entre Arcachon Expansion et la société du Casino d'Arcachon afin de déterminer les obligations de chacune des parties dans la mise en place de la « Soirée Mauresque ».

La société du Casino d'Arcachon s'engage à verser à Arcachon Expansion la somme de 13 500€ HT correspondant aux frais afférents à l'organisation du concert de cette soirée.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°21 concernant les tarifs et partenariats du service animations.

## **TARIFS PLAGE AUX ENTREPRENEURS 2025**

Arcachon Expansion organisera la quatrième édition de La Plage aux Entrepreneurs le 11 septembre 2025 au Palais des congrès d'Arcachon.

Cet événement ambitionne de :

- Rencontrer des figures emblématiques de l'entrepreneuriat français.
- Créer du lien et des synergies autour de la fabrication française
- Inciter et convaincre à la relocalisation
- Mettre en lumière ceux qui s'engagent pour être force de proposition et source d'inspiration
- Parler Humain, histoire de vie, quête de sens, savoir faire

C'est aussi l'occasion de mettre à l'honneur l'entrepreneuriat, les entreprises, les artisans, les producteurs et les industriels qui s'engagent pleinement dans la fabrication française.

### **1) Tarifs**

Pour participer à cette journée il convient de définir des tarifs :

- 50 € TTC

Ce tarif comprend l'accès à la manifestation à partir de 9h  
Accès à la manifestation  
Accueil café  
Cocktail déjeunatoire

- 140 € TTC

Ce tarif comprend l'accès à la manifestation à partir de 9h

- Accès à la manifestation
- Accueil café
- Cocktail déjeunatoire
- Diner DJ SET au Tir au Vol
- Tarif « invité » : 0€
  - Membres Origines France Garantie : dans la limite de 150 places
  - Invitation émise par la direction d'Arcachon Expansion dans la limite de 150 places

Tarifs soumis au taux de TVA en vigueur.

- 2) Au vu de la nouvelle formule Arcachon Expansion se réservant le droit de prioriser l'accès aux entreprises, les postes et aux métiers en relation directe avec l'entrepreneuriat afin de conserver la qualité des échanges
- 3) Il convient également de prévoir, en complément de la prise en charge de leur hébergement et de la restauration, le remboursement des frais de déplacements des intervenants ayant participé à cette manifestation.

Une convention sera établie avec chacun d'entre eux et sera jointe aux justificatifs.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°22 concernant les tarifs de la plage aux entrepreneurs.

## **TARIFS ARCACHON GAME SHOW**

Arcachon Expansion organisera la deuxième édition de l'ARCACHON GAME SHOW les 25 et 26 octobre 2025 au Palais des congrès d'Arcachon.

C'est un évènement de « jeux vidéo » dont le but est de créer une rencontre entre le monde de l'e.sport et le tout public.

Pour participer à cette journée il convient de définir des tarifs :

### **Tarifs tournois :**

- Mario Kart (Tournoi Famille) : 10€ / Duo
- Mario Kart (Tournoi Solo) : 15€ / Joueur
- FC26 (Tournoi Solo) : 10€ / Joueur
- Smash Bros (Tournoi Solo) : 15€ / Joueur
- Flipper (Tournoi Solo) : 5€ / Joueur
- Baby-Foot (Tournoi Solo) : 10€ / Joueur
- Baby-Foot (Tournoi Duo Pro) : 10€ / Duo

- Baby-Foot (Tournoi Duo Famille) : 10€ / Duo

#### Tarifs partenaires

- Stand Petit créateur : 50€ pour 2 mètres

- Formule Partenaire Bronze : 750€

- Formule Partenaire Argent : 1.500€

- Formule Partenaire Or : 2.500€

#### Tarif « invité » : 0€

Invitation émise par la direction d'Arcachon Expansion dans la limite de 100 places

Tarifs soumis au taux de TVA en vigueur.

Dans le cadre de cet évènement, des intervenants ou personnalités ont acceptés de participer à nos divers ateliers à titre gracieux. Aussi, il convient de leur rembourser leur frais de déplacement et/ou leur hébergement

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la délibération n°23 concernant les tarifs Arcachon Game Show.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil d'administration est programmé le mardi 23 septembre 2025

Frédérique DUGENY  
Directrice Générale d'Arcachon Expansion



Bernard LUMMEAUX  
Vice-Président de la Régie Arcachon Expansion



Nom	Fonction	Signature
FOULON Yves	Président	Excusé
LUMMEAUX Bernard	1er Vice-Président	
SOULIER Nicolas	2eme Vice-Président	
MARESCOT Claire	3eme Vice-Présidente	
BORDEDEBAT Geneviève	ADMINISTRATEUR	
BONNIN Alexis	ADMINISTRATEUR	Excusé

CASSOT Catherine	ADMINISTRATEUR	Excusée
CAUSSARIEU Martine	ADMINISTRATEUR	
CAVOLI Pierre	ADMINISTRATEUR	
DUBROCA Monique	ADMINISTRATEUR	Excusée
LAFONTAINE Barbara	ADMINISTRATEUR	Excusée
SCAPPAZZONI Paul	ADMINISTRATEUR	Excusé
DELEPAUX Gilles	ADMINISTRATEUR	
PUJOL Patrick	ADMINISTRATEUR	Excusé
THE Mathilde	ADMINISTRATEUR	Excusée
DAVID Emmanuel	ADMINISTRATEUR	Excusé
MARTINERIE Laurent	ADMINISTRATEUR	Excusé
TREUIL Laurent	ADMINISTRATEUR	
SEGURA Dany	ADMINISTRATEUR	
FOULON Nathalie	ADMINISTRATEUR	
MAUPILE Yvette	ADMINISTRATEUR	
MONS Olivier	ADMINISTRATEUR	
FANARA Bruno	ADMINISTRATEUR	